

6 LES AIDES FINANCIÈRES POUR VOTRE COMMERCE

Les aides municipales

- Modernisation extérieure du local
- Sécurisation du local
- Aide au loyer

À savoir : Les aides répondent à des critères d'éligibilité et ne concernent pas toutes les activités. Elles sont attribuées sous réserve des crédits disponibles.

Les aides Métropole Rouen Normandie

Les aides destinées aux artisans, commerçants et professionnels de santé * :

- Dynamique Location Commerce
- Dynamique Immobilier Commerce

Les aides destinées aux acteurs de l'ESS * :

- Dynamique Location ESS
- Dynamique Immobilier ESS

www.metropole-rouen-normandie.fr

* Sous réserve des crédits disponibles

Les aides régionales

- Le dispositif Impulsion Proximité
- Start coup de pouce
-

www.normandie.fr



Retrouvez toutes les aides destinées aux commerçants et artisans sur www.mairie-elbeuf.fr (rubrique Aides et accompagnement) ou sur le site aides-entreprises.fr.

J'OUVRE OU JE RÉNOVE MON COMMERCE

Les démarches essentielles



Enseigne



Façade



Travaux intérieurs



Terrasse



Licence et débits de boissons



Aides financières



1 J'INSTALLE OU JE MODIFIE MON ENSEIGNE

Autorisation préalable (AP)

Documents à fournir

- Formulaire AP
- Plan de situation
- Plan de masse
- Accord du propriétaire
- Photos avant/après
- Notice descriptive

Délai d'instruction : 2 mois



2 JE MODIFIE MA FAÇADE

Déclaration préalable (DP)

Documents à fournir

- Formulaire DP
- Plan de situation
- Plan de masse
- Accord du propriétaire
- Photos avant/après
- Plan de la façade
- Notice descriptive
- Photos proches et lointaines

Délai d'instruction : 2 mois



3 J'OUVRE MON COMMERCE OU JE RÉALISE DES MODIFICATIONS INTÉRIEURES

Autorisation de travaux (AT)

Documents à fournir

- Formulaire AT
- Plan de situation
- Plan de masse
- Description des travaux relatifs à la sécurité incendie
- Notice accessibilité
- Plan Personnes à Mobilité Réduite
- Plan d'évacuation
- Demande de dérogation si besoin

Délai d'instruction : 4 mois



OÙ DOIS-JE DÉPOSER MON DOSSIER ?

Service Aménagement urbain et cadre de vie (AUCV)

Hôtel de ville d'Elbeuf sur Seine
1 place Aristide Briand

Du lundi au vendredi :
8h30 - 12h30 et 13h30 - 16h30



Attention : Ne pas entamer de démarche (signature de bail, début des travaux) avant d'avoir déposé les dossiers d'aides, sous peine de ne pas pouvoir les instruire.

4 AUTRES DÉMARCHES SUR LE PORTAIL CITOYEN



Demande d'Occupation du domaine public (Terrasse, stop-trottoir...) *



Installation d'un foodtruck *



Licence et débits de boissons *



Emplacement sur les marchés

Scannez ce QR code



* Démarches en lien avec la police municipale - Tél. 02 32 96 90 26

5 VOS INTERLOCUTEURS

Accompagnement de projet

Service Attractivité et développement économique

Tel. 02 32 96 94 13
Mail : commerce@mairie-elbeuf.fr

Autorisations d'urbanisme

Service Aménagement urbain et cadre de vie (AUCV)

Tel. 02 32 96 90 11
Mail : aucv@mairie-elbeuf.fr

Pour tout nouvel arrivant, il est impératif de rencontrer ces deux services.